



L'Autorité de la concurrence hors-jeu

Quand l'Autorité de la concurrence tente de justifier les politiques patronales et, notamment, les concentrations, elle le fait avec un humour rare.

Pour autoriser le rachat (sans condition) de Libération et du groupe Express Roularta par l'homme d'affaires Patrick Drahi, elle n'hésite pas à écrire dans un communiqué publié le 3 juin : « *Compte tenu de leur interdépendance et conformément aux lignes directrices concentrations de l'Autorité, ces deux acquisitions ont été considérées comme étant une seule et même opération.* »

Au fond, pour l'autorité, si les groupes industriels et financiers qui confisquent les médias et l'information veulent obtenir l'autorisation de concentrer un quotidien, des magazines et des titres gratuits, il leur suffit de présenter un seul dossier, l'opération y gagnera en rapidité. Ainsi Patrick Drahi contrôle dorénavant le quotidien *Libération*, les magazines *L'Express*, *L'Expansion*, *Mieux vivre votre argent*, *Point de vue*, *Lire*, *Studio Cinélive*, *L'Etudiant* et *01.net*, ainsi que les magazines gratuits *A Nous Paris*, *A Nous Lille*, *A Nous Lyon* et *A Nous Marseille*.

Mais, l'Autorité va encore plus loin en matière d'absurdité ; n'écrit-elle pas qu'elle a « *considéré que cette opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence, dans la mesure où elle ne crée pas de chevauchement d'activités sur les marchés de la presse (en particulier de la presse magazine). Le nouvel ensemble continuera en outre à faire face à des concurrents importants tels que les groupes Le Monde ou Lagardère Active.* »

L'Autorité de la concurrence a eu du mal à argumenter plus avant : elle n'a trouvé que deux groupes concurrents au nouveau venu de Drahi. Deux, pour elle, est suffisant pour décréter que le pluralisme existe encore.

Aujourd'hui, exécutif et rouages de la République ne jugent même plus utile de se cacher pour encourager les concentrations, les atteintes au pluralisme et à la liberté d'information. Le marché du grand patronat est leur seule boussole.

Le SNJ-CGT dénonce cette caricature de décision de l'Autorité de la concurrence et le mutisme à la fois du président de la République, du gouvernement et notamment de la ministre de la culture et de la communication.

Les Drahi, Lagardère, Niel, Berger, Dassault, Arnault (qui vient de faire une offre pour racheter *Le Parisien*) ont encore de beaux jours devant eux. Ce n'est pas l'Autorité de la concurrence qui viendra perturber leurs petites affaires entre amis.

Montreuil, le 3 juin 2015

SNJ-CGT